

Edito

Fonctionnel depuis le 15/10/2008 après l'installation de son Comité, le contrat de bassin Tille suit son programme. Baptisé contrat de rivière, nous l'appellerons plus communément aujourd'hui contrat de bassin, ceci pour tenir compte de la notion de gestion de l'eau sous toutes ses formes (eau potable, assainissement, rivière, irrigation...) et non de gestion de rivière uniquement. Cette réflexion de gestion globale à l'échelle d'un bassin versant doit être prise en compte par tous les usagers de l'eau.

C'est le but et le rôle de notre contrat de bassin de déterminer les enjeux, de proposer des actions, de chercher des financeurs, de trouver des maîtres d'ouvrages pour réaliser les travaux et de coordonner ces actions à l'échelle du bassin versant.

Depuis avril 2009, une nouvelle chargée de mission, Audrey FLORES nous a rejoint en remplacement d'Alexandre BOISSON.

Le contrat se construit avec l'appui de quatre études qui vont nous permettre d'écrire des fiches actions qui seront proposées aux différents maîtres d'ouvrages en vue de la phase de réalisation.

Plus que jamais au vu des premiers résultats, on constate une très grande diversité des enjeux sur ce bassin de 1300 Km² et on peut mesurer l'importance

de l'existence d'un contrat de bassin pour réunir tous les acteurs de l'eau.

Une implication totale de chacun est nécessaire pour assurer une gestion globale concertée et surtout coordonnée des actions à mener.

LEMA, DCE, SDAGE, SAGE sont des notions complexes, c'est pourquoi nous donnerons dans les mois à venir la priorité à la communication afin de vous éclairer et de répondre à toutes vos interrogations.

La concertation, l'innovation, l'implication, sont les bases du contrat que nous souhaitons.

Le Président du Comité de rivière

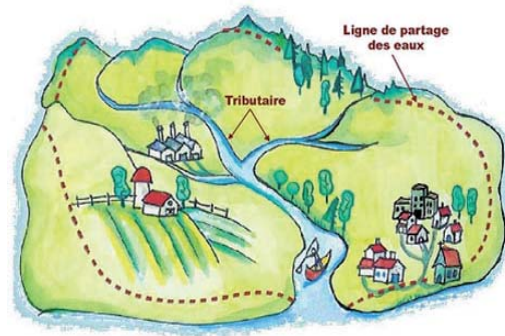
Didier REDOUTET

Le bassin versant de la Tille

Le bassin versant représente la surface géographique alimentant en eau une rivière et ses affluents. Ce territoire est défini par les lignes de crêtes répartissant l'écoulement des eaux.

Le bassin versant de la Tille couvre une surface de 1280 km², soit 126 communes sur les départements de Côte d'Or et Haute-Marne.

Cet immense territoire présente un contraste important entre l'amont et l'aval, la distinction se faisant aux environs d'Is sur Tille.



> L'amont est caractérisé par une faible densité de population et une occupation du sol dominée par des bois et pâtures avec la présence d'élevages en bordure de cours d'eau et de cultures sur les plateaux.

> L'aval est façonné par la présence de l'agglomération dijonnaise (urbanisation, imperméabilisation) ainsi que de cultures drainées et irriguées.

Cette disparité d'habitat et d'occupation des sols est à l'origine de nombreuses problématiques rencontrées dans le domaine de l'eau:

- gestion des stocks de ressource en eau entre les différents utilisateurs,
- protection des sources et captages,
- gestion et restauration des cours d'eau,
- amélioration de la qualité des eaux,
- gestion des crues...

Un contrat de bassin

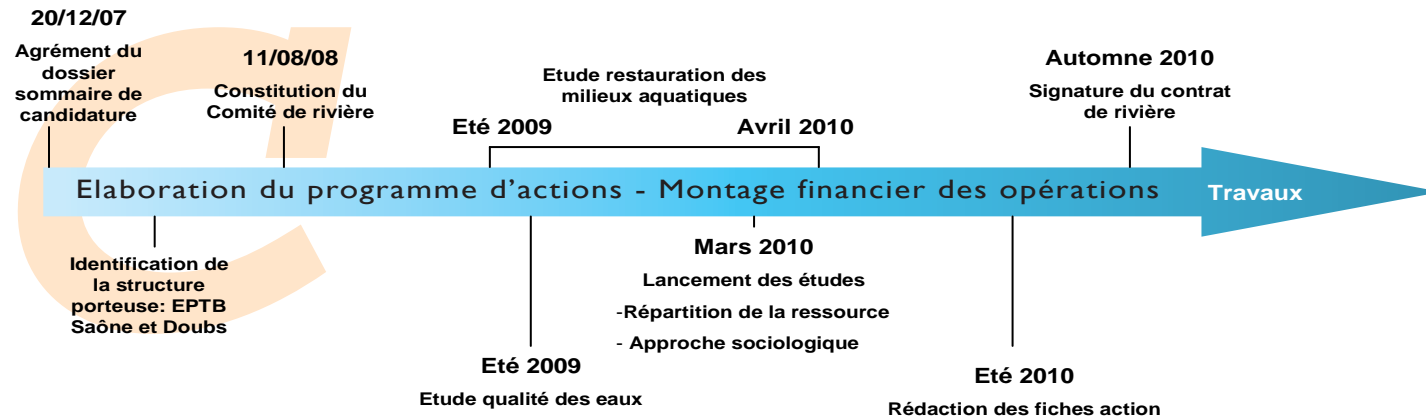
Au vu du nombre et de l'importance des problématiques présentes, une démarche de gestion globale appelée contrat de bassin est mise en oeuvre depuis 2007. Ce contrat, né d'une importante concertation avec les usagers, les services de l'Etat, les élus locaux et l'Agence de l'Eau, a pour but d'améliorer le fonctionnement général du bassin pour la mise en oeuvre d'un important programme d'actions visant à protéger et utiliser la ressource en eau, lutter contre les pollutions de toutes natures, restaurer et entretenir les rivières, limiter les inondations...

L'élaboration et la conduite de ce contrat ont été confiées à l'Etablissement Public Territorial du Bassin (ETPC) Saône et Doubs qui met à disposition un chargé d'étude basé à Is-sur-Tille.

Et un futur SAGE

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux viendra compléter et conforter réglementairement le contrat de bassin en particulier sur la problématique de la gestion de la ressource en eau. Le bassin versant de la Tille est effectivement soumis à de forts prélèvements d'eau pour divers usages qui doivent faire l'objet d'un arbitrage de répartition. Le SAGE aboutira à la rédaction d'un règlement local de l'eau, adapté au contexte local et opposable au tiers.

Calendrier du contrat de bassin



Qualité des eaux : des objectifs européens

L'étude sur la qualité des eaux du bassin de la Tille a été réalisée courant de l'été 2009 par l'EPTB Saône et Doubs à l'aide des données de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) fixe des objectifs de résultats (le bon état) à atteindre avant 2015, 2021 ou 2027 selon le niveau de dégradation mesuré initialement. Les nappes souterraines et le bassin versant sont découpés en secteurs homogènes appelés "masses d'eau".

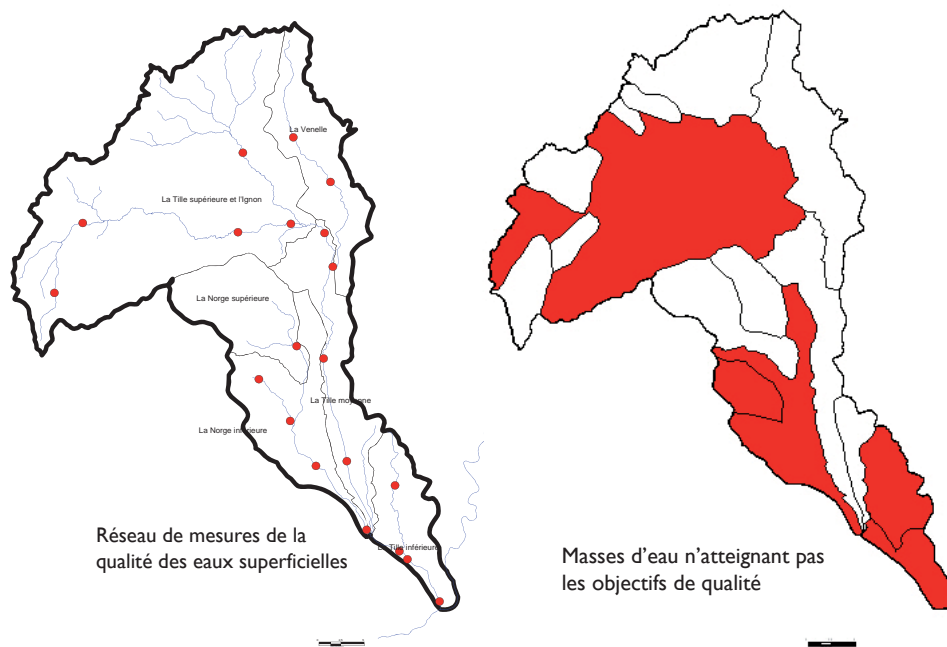
Les masses d'eau souterraines du bassin de la Tille sont au nombre de 7 (Calcaires jurassiques du seuil et des côtes et arrières côtes de Bourgogne, Calcaires jurassiques sous couverture pied de côte bourguignonne, Calcaires jurassiques Chatillonnais et Plateau de Langres, Alluvions plaine des Tilles et

nappe de Dijon sud, Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud ouest, Domaine Lias et Trias Auxois, Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne). Cinq d'entre elles participent à l'alimentation en eau potable de la population après traitement (en bleu dans le texte). Cinq captages d'alimentation en eau sont classés prioritaires par le Grenelle de l'Environnement et le SDAGE : le puit des grands pâtes à Champdotre et le puit de Norge (Grenelle); les puits de Genlis et Couternon ainsi que la source de la Venelle à Vaillant (SDAGE). Leur protection doit être renforcée d'ici 2012 (Grenelle) et 2015 (SDAGE). Les principales conclusions de l'étude révèlent des concentrations en nitrates dépassant les seuils d'objectifs de qualité définis sans une intervention volontariste (Calcaires

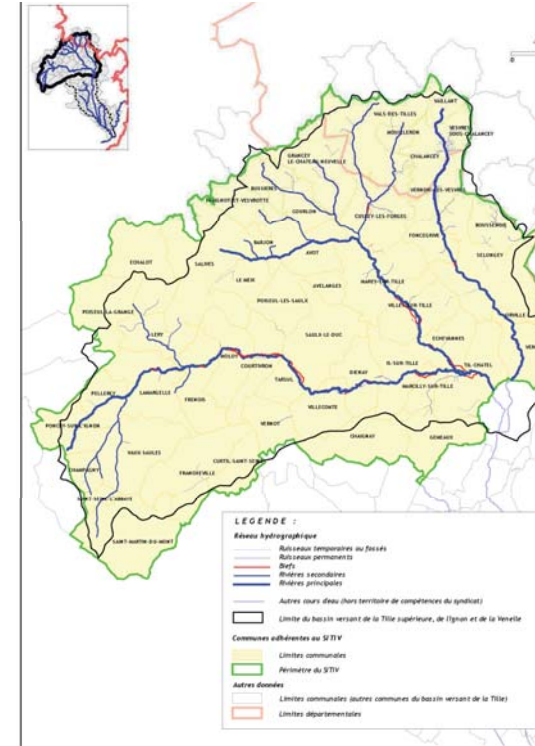
jurassiques du seuil et des côtes et arrières côtes de Bourgogne, Calcaires jurassiques Chatillonnais et Plateau de Langres, Alluvions plaine des Tilles et nappe de Dijon sud, Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne).

Les masses d'eau superficielles (rivières) du bassin de la Tille sont au nombre de 16 (Tille supérieure, Tille intermédiaire, Tille moyenne, Norges amont, Norges aval, Venelle, Arnison, le Riot, le Flacey, la Creuse, le Volgrain, le Léry, la Tille de Bussièrès, le Crône, le Bas Mont et l'Ougne). Les critères d'analyse portent sur des mesures chimiques ainsi que la capacité d'accueil de la faune aquatique benthique (macro-invertébrés aquatiques). Les conclusions sont les suivantes:

- Quatre masses d'eau ne répondent pas aux objectifs européens à ce jour (la Tille supérieure, la Tille inférieure, la Norges inférieure, le Bas Mont).
- Les dégradations concernent soit une mauvaise capacité d'accueil de la faune soit une forte concentration en dérivés d'azote et de phosphore.
- Les résultats de cette étude ont permis l'élaboration de 19 propositions d'actions par la commission qualité du Comité de rivière.
- Les domaines d'actions portent sur l'amélioration de l'assainissement (8 actions), la réduction des pollutions par les phytosanitaires non agricoles (1 action), la réduction des pollutions agricoles (6 actions), la réduction des pollutions industrielles (2 actions) et la communication (2 actions).
- Ces propositions seront traduites sous forme de fiches actions qui constitueront la base du document du contrat de rivière en cours de rédaction. Les fiches actions constituent la base du document du contrat de rivière en cours de rédaction pour la partie "qualité". D'autres fiches actions concernant la restauration des milieux et la ressource sont en préparation.



Syndicats de rivière: 1 création et 3 dissolutions



Ce début d'année 2010 est marqué par la création d'un nouveau syndicat de rivière, le SITIV (Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Tille supérieure, de l'Ignon et de la Venelle), compétent sur l'ensemble amont du bassin de la Tille.

Le fonctionnement du SITIV est basé sur plusieurs concepts innovants:

- un périmètre établi sur des limites topographiques du bassin et non administratives,
- un regroupement de 52 communes faisant partie du bassin amont, riveraines ou non de cours d'eau,
- des compétences statutaires élargies à l'ensemble de la politique de l'eau,

Le SITIV sera une structure incontournable de l'application locale du contrat de bassin Tille.

Les syndicats de la Tille supérieure, de l'Ignon inférieur et de l'Ignon supérieur disparaissent au profit de cette nouvelle structure. Chaque commune a fait l'objet d'une consultation administrative. Les participations budgétaires sont calculées au pro rata des surfaces concernées, du linéaire de berges, de la population et du potentiel fiscal.

Ce regroupement est un premier pas vers une simplification des structures de gestion des cours d'eau puisque l'on passe de 8 syndicats à 6 présents sur le bassin de la Tille.

Quelques travaux sur la Tille amont

En 1970 la Tille est curée de façon sévère (photo ci à gauche) puis est laissée sans entretien durant plus de 20 ans. Ce dragage a des conséquences néfastes importantes toujours visibles aujourd'hui: élargissement du lit, modification des écoulements, enfouissement du lit, déconnection de la végétation des berges et des milieux humides, appauvrissement de la faune et de la flore... L'étude "restauration des milieux aquatiques", en cours de réalisation par le bureau d'étude SOGREAH doit aboutir à des propositions adaptées d'amélioration de la qualité écologique de nos cours d'eau.



Jusqu'ici limitées à l'entretien de la végétation riveraine, le champs d'action du SITIV va couvrir l'ensemble des domaines d'intervention permettant la gestion et la restauration des cours d'eau et zones humides. Quelques exemples choisis :



Entretien de la végétation



Création de passes à poissons



Gestion des érosions de berge

■ Contact : EPTB Saône et Doubs - Délégation d'IS-SUR-TILLE - 4 allée Jean-Moulin - BP16 - 21 120 IS-SUR-TILLE
Tel : 03 80 95 30 16 / 06 47 99 38 69 - e-mail : audrey.flores@eptb-saone-doubs.fr

Gros plan sur: le CHABOT

Le chabot est un petit poisson ne dépassant pas 15 cm de long. Il a la forme d'une massue. Il possède une tête démesurée pour son petit corps, des lèvres épaisses et deux nageoires pectorales en forme d'éventail. Son corps semble lisse parce qu'il est recouvert de minuscules écailles. Ses couleurs varient entre le noir, le brun, le jaune et le beige.

L'habitat du chabot est un cours d'eau froid, rapide, bien oxygéné et peu profond. Le chabot vit dans le fond des ruisseaux, au milieu des pierres. Mauvais nageur, il bouge peu et quand il le fait, il effectue des petits bonds rapides.

Le chabot est carnivore. Il chasse de nuit des mollusques, vers, larves d'insecte, oeufs et alevins de truite dont il deviendra la proie par la suite. Tous les ans en février/ mars, la femelle pond 100 à 300 oeufs que la mâle surveillera et défendra jusqu'à éclosion. L'espèce est très sensible à la modification des paramètres du milieu: modification des écoulements, colmatage des fonds par de la vase, pollutions... Sa présence indique donc un habitat de bonne qualité.

Le chabot est une espèce inscrite sur la Directive Habitat et de ce fait, bénéficie une protection de niveau Européen. Sur le bassin versant de la Tille, le chabot est présent sur les zones amont: les Tilles, l'Ignon et la Norges amont.



Le mot de...

Nicolas BACHOTET



Une nouvelle décennie commence en cette année 2010 et j'espère qu'elle sera synonyme de concrétisation des différentes études réalisées sur notre rivière.

Depuis les années 2000, l'action de nos syndicats intercommunaux et plus particulièrement de celle du syndicat de la Tille moyenne, s'est limitée à un entretien de la végétation rivulaire de notre rivière.

Aujourd'hui, il est souhaitable de relancer les programmes de travaux nécessaires afin d'améliorer la qualité de l'eau, de préserver la ressource, de prévenir des inondations et d'aboutir à un bon fonctionnement morphologique et écologique de la Tille.

Le contrat de rivière Tille, mis en place depuis deux ans, doit nous permettre d'atteindre rapidement les objectifs fixés.

Il faut renforcer la concertation entre les différents syndicats du bassin versant afin d'élaborer une politique constructive et collective en associant l'ensemble des collectivités, des professionnels et des particuliers.

L'amélioration de cette concertation passera donc par la restructuration de nos syndicats d'aménagement au sein de deux structures (amont et aval), tout en conservant l'expérience de terrain que nos délégués respectifs ont su démontrer par le passé.

L'ensemble des études réalisées depuis 2008 vont nous permettre de définir les travaux nécessaires grâce à la mise en place des fiches action.

Notre mission en tant que syndicat d'aménagement sera au cours de cette année 2010 de définir les priorités en terme de travaux dans les différents domaines étudiés afin d'engager rapidement un programme avec l'aide de nos partenaires.

Que cette nouvelle année soit donc le point de départ de notre travail sur le terrain afin d'améliorer l'état écologique et morphologique de notre rivière Tille, tout en préservant son avenir.

Le Président du Syndicat de Rivière de la Tille moyenne

Nicolas BACHOTET